

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION  
6205, BOULEVARD LAFRAMBOISE (LOT 6 479 993)**

Avis public est par la présente donné, par la soussignée, à l'effet que le Comité de démolition de la Ville de Saint-Hyacinthe tiendra une séance publique le **1<sup>er</sup> avril 2025, à 16 h 30**, à l'édifice René-Richer, situé au 955, rue Morison, afin de statuer, conformément au *Règlement numéro 260 relatif à la démolition d'immeubles*, sur la demande d'autorisation de démolition des bâtiments principal et secondaire, concernant l'immeuble suivant :

- **6205, boulevard Laframboise (lot 6 479 993 du Cadastre du Québec).**

Conformément à l'article 148.0.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit, son opposition motivée à la greffière de la Ville de Saint-Hyacinthe, de la façon suivante :

Par courrier ou en personne :  
Services juridiques  
Hôtel de ville de Saint-Hyacinthe  
700, avenue de l'Hôtel-de-Ville  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5B2

Par courriel :  
[juridiques@st-hyacinthe.ca](mailto:juridiques@st-hyacinthe.ca)

Avant de rendre sa décision, le Comité de démolition considèrera les oppositions reçues lors de cette séance publique.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 18 mars 2025.



Crystel Poirier, LL.L, OMA  
Greffière